



Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"

Lettre d'information n°10 - Janvier 2016

SOMMAIRE

- p.2 : Campagne MAEC 2015
- p.3 : Témoignages d'agriculteurs
- p.4 : Nouveau Contrat NATURA 2000

ÉDITO

Dans l'attente du nouveau Programme de Développement Rural Régional nécessaire au renouvellement des Contrats NATURA 2000, le démarrage des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques a été le fait marquant de l'année 2015 dans la vie du site NATURA 2000.

Une fois de plus, les agriculteurs ont été nombreux à s'engager dans ce nouveau dispositif qui vise à maintenir et mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité. La mise en place de mesures spécifiques à la préservation des coteaux, des prairies, des mares et des haies, participe directement à la protection des milieux et des espèces les plus remarquables de la vallée de l'Argenton.

Plusieurs Contrats NATURA 2000 ont pu être renouvelés, notamment ceux portés par des collectivités, mais les modalités financières actuelles n'ont pas permis le renouvellement des contrats de statut privé. Cela vient ainsi perturber l'engagement des propriétaires du site NATURA 2000 qui montrent depuis de nombreuses années leur implication pour la protection des milieux naturels. Espérons que les dispositifs contractuels de 2016 puissent permettre de résoudre ce problème.

La mise à jour du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 se poursuivra pendant le premier semestre 2016. Puis les élus de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais devront faire part de leur volonté de poursuivre la mission d'animation du site, en partenariat avec la Communauté de communes du Thouarsais, pour les 3 années à venir.

Catherine PUAUT

Vice-Présidente
de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
en charge du Développement Durable

Claude FERJOU

Président du Comité de Pilotage
Communauté de communes
du Thouarsais

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Campagne 2015

Les nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été lancées en 2015.

Ces mesures ont pour but d'inciter les agriculteurs à penser leur système d'exploitation dans sa globalité par le biais des mesures "**système**", et de maintenir ou mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement grâce aux mesures "**unitaire**".

Les mesures unitaires visent ainsi plusieurs types de milieux présentant un intérêt pour la préservation de la biodiversité : **les prairies, les haies, les coteaux et les mares**.

Le patrimoine naturel remarquable de la vallée de l'Argenton, avec notamment la présence du site NATURA 2000, a permis la création d'un périmètre spécifique à la vallée de l'Argenton qui représente une surface de 3 231 ha.

Ces MAEC s'adressent à l'ensemble des exploitations agricoles de la vallée dans la mesure où elles se situent dans ce périmètre et qu'elles répondent aux critères d'éligibilité.

Pour l'année 2015, le bilan de contractualisation du périmètre "Vallée de l'Argenton" est le suivant :

- **30 exploitations agricoles** ont souscrit des MAEC,
- **1 831 ha** engagés en mesure "système" (exploitation en partie sur la vallée),
- **891 ha, 61 mares et 27 km de haies** engagés en mesures "unitaire".

Dominante élevage		Dominante céréales	
Évolution	Maintien	Évolution	Maintien
141 ha	1 690 ha	0 ha	0 ha

Bilan détaillé des mesures "système"

Prairies	Coteaux landes	Mares	Haies
795 ha	95 ha	61	27 128 ml

Bilan détaillé des mesures "unitaires"

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territoriales

Pâturage tournant dynamique : Cela consiste à découper une parcelle en petites surfaces appelées « paddocks », afin de permettre une production d'herbe optimum en qualité et en quantité. Les animaux font une rotation rapide de 2 à 3 jours par paddock, ce qui permet une repousse homogène de l'herbe. Cette pratique a un impact positif sur la durée et la richesse des prairies.

En souscrivant une MAEC, l'exploitant s'engage, pour une durée de **5 ans**, à maintenir ou mettre en place des pratiques agricoles adaptées à la préservation de la biodiversité repérée lors des diagnostics environnementaux.

Les engagements à respecter sont inscrits dans un **cahier des charges** ou un **plan de gestion** établi par la structure qui fait le diagnostic.

En contrepartie, l'exploitant perçoit une **aide financière annuelle** dont le montant dépend des pratiques engagées.

Au cours des 5 années de contractualisation, l'exploitation peut faire l'objet d'un **contrôle de terrain** afin de vérifier que les engagements ont bien été respectés.

En tant que structure animatrice du site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a réalisé les diagnostics préalables à la souscription des mesures unitaires visant les prairies, les coteaux/landes et les mares. Les diagnostics des haies ont été réalisés par l'**association Bocage Pays Branché**.

Les diagnostics destinés à l'engagement des mesures système ont été réalisés par la **Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres** et le **Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) du Haut Bocage**.

Cette première année de campagne MAEC traduit donc une forte adhésion des agriculteurs qui, pour la plupart, adhèrent depuis de nombreuses années aux différents types de mesures destinées à la protection de la biodiversité.

En 2016, les mesures unitaires seront étendues à toute la zone Bocage. Le périmètre "Vallée de l'Argenton" se verra doté d'une nouvelle mesure destinée à la protection des zones humides. Une réunion d'information sera programmée le **25 janvier 2016** à la salle des fêtes de Boësse à Argenton les Vallées afin de présenter toutes les mesures éligibles.



CHAMBRE D'AGRICULTURE
JULIE CADU - 05 49 77 15 15

Témoignages d'agriculteurs



Mare surplombant la vallée de la Madoire restaurée grâce à la mesure "restauration et entretien de mares".

GAEC BELLEVUE à Argenton les Vallées Helena et Christophe CHATRI

Exploitation en conversion bio depuis mai 2015 sur les terres et troupeaux allaitants, sauf sur les caprins. 200 chèvres de race Saanen, 70 vaches Blonde d'Aquitaine, sur 115 ha avec dominance prairies et coteaux.

" L'intérêt des MAEC est de valoriser la vallée autrement que par le pâturage et de rémunérer ce travail de "gestion du bocage". Nous avons l'habitude de ce type de mesures car avant que l'on s'installe il y avait un CTE*, suivi d'un CAD* puis d'une MAET*.

En 2015, nous avons engagé 4 types de MAEC sur nos parcelles : ouverture de coteaux embroussaillés, entretien et restauration de mares, gestion extensive des prairies remarquables et entretien de haies localisées de manière pertinente.

Les cahiers des charges et plans de gestion nous imposent différents travaux :

- restauration des mares : curage, pose de clôture et installation de bassins gravitaires pour l'abreuvement des animaux,
- ouverture de coteaux : élimination des genêts et épines suivi d'un entretien régulier,
- entretien des haies : 3 passages sur les 5 ans du contrat, comprenant uniquement une taille sur les côtés (pas sur le dessus),
- interdiction d'utiliser des engrais minéraux et organiques, ce qui ne change en rien nos habitudes, vu que nous sommes en bio.

Les MAEC favorisent la préservation de la vallée de l'Argenton par l'entretien, sinon les parcelles resteraient à l'abandon. Elles permettent la préservation de l'identité du bocage et elles représentent un intérêt économique intéressant par des pratiques déjà mises en place sur l'exploitation. "

GAEC LESPOIS à Moutiers sous Argenton Fabien GODET

Exploitation composée de 4 associés et 4 salariés. Surface de 330 ha : 45 ha de maïs (15 ha en ensilage et 30 ha en grain), 15 ha de blé, 15 ha de luzerne, le reste en prairies. Troupeau "naisseur" de 250 vaches allaitantes en Blonde d'Aquitaine et 7000 couples de pigeons en atelier hors sol.

" L'intérêt des MAEC est d'encourager les pratiques qui permettent la préservation des milieux sensibles. Les cahiers des charges évitent les utilisations néfastes de ces parcelles, que ce soit l'abandon ou bien les pratiques intensives.

En 1999, l'exploitation avait souscrit un CTE* qui avait pour but de mieux valoriser les surfaces en herbe. Puis nous avons adhéré à la PHAE* qui limitait l'utilisation des fertilisants minéraux et des produits phytos sur les prairies engagées. En 2011, nous avons souscrit aux MAET* sur le même territoire.

En 2015, nous avons engagé :

- la mesure Gestion extensive des prairies remarquables, elle nous interdit le retournement des parcelles, impose une pression de pâturage adaptée, l'absence de fertilisation minérale et organique et l'absence de produits phytos.

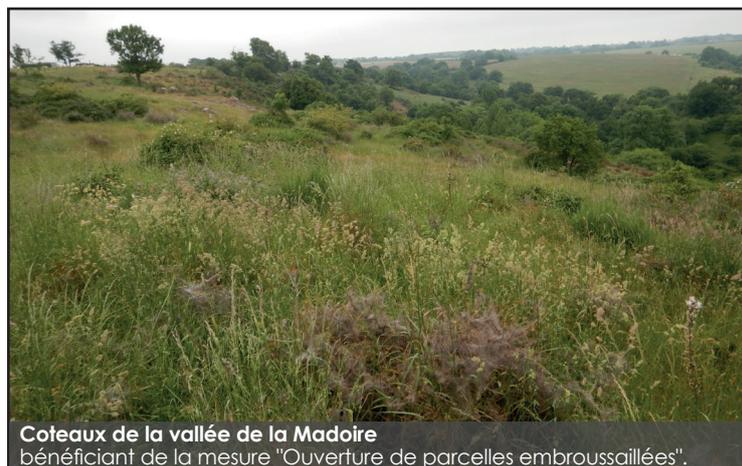
- la mesure Restauration de mares qui implique un curage et la pose de clôtures,

- la mesure Maintien de parcelles ouvertes pour les coteaux.

L'impact sur nos pratiques est limité car depuis plusieurs années, nous pratiquons le pâturage tournant dynamique* sur l'ensemble des prairies recevant des animaux. Grâce à cette technique, l'utilisation de fertilisants et de produits phytos est inutile. Le pâturage tournant est donc bien adapté aux cahiers des charges des MAEC avec peu de contraintes.

Le programme pour maintenir les coteaux ouverts reste assez souple avec une période d'intervention du 30 septembre au 1^{er} avril avec au moins 3 passages sur 5 ans.

Les MAEC favorisent la préservation de la vallée dans la mesure où elles évitent au milieu de se refermer et aux espèces protégées d'être détruites. Je les juge utiles dans la mesure où elles permettent de mieux rémunérer les pratiques respectueuses du milieu. "



Coteaux de la vallée de la Madoire bénéficiant de la mesure "Ouverture de parcelles embroussaillées".

QUELQUES RICHESSES DE LA VALLÉE...



L'Orchis bouc
Himantoglossum hircinum



L'Orchis brûlé
Neotinea ustulata



Le nacré de la ronce
Brenthis daphne



La Trichie fasciée
Trichius fasciatus



La Thomise enflée
Thomisus onustus

Nouveau Contrat NATURA 2000 Le Moulin Vieux à Massais

La commune de Massais vient d'engager un nouveau Contrat NATURA 2000 sur les coteaux de la vallée de l'Argenton situés en face du Moulin Vieux en bordure de la RD 759. D'une surface de 2 338 m², le site abrite une flore très riche et diversifiée avec quelques espèces rares comme la Gagée de Bohême.

A l'instar des coteaux des Eboulis, ce site va également être entretenu par le moto-club de Massais qui pratique le trial sur ces coteaux et qui a conventionné avec la commune. En contrepartie, la commune lui reversera les aides perçues de l'Europe et de l'Etat pour l'entretien des terrains.

L'objectif de ce contrat est de maintenir les coteaux ouverts par un débroussaillage régulier favorisant ainsi le maintien des pelouses sèches qui ornent les rochers.

Une fois encore, ce nouveau contrat démontre l'équilibre possible entre une activité mécanique et la préservation de l'environnement.



Coteaux du Moulin Vieux
faisant l'objet du Contrat NATURA 2000



CONTACT

Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000
Agglomération du Bocage Bressuirais
27 bd du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 65 99 59 - 06 31 26 66 37
guillaume.koch@aggllo2b.fr

Julie CADU

Conseillère Agro-Environnementale
Chambre d'Agriculture de Bressuire
65, boulevard de Nantes - CS 80015
79301 BRESSUIRE Cedex
05 49 77 15 15
julie.cadu@deux-sevres.chambragri.fr